



Ne pas rester seul,
en parler

Se tourner vers son
entourage professionnel,
sa hiérarchie,
le réseau d'aide.

Que faire en cas d'inquiétude de maltraitance infantile ?

**DES SERVICES
D'ÉCOUTE GRATUITS,**
Écoute Enfants (103),
Télé-Accueil (107)

S'adresser à

LES SERVICES SPÉCIALISÉS

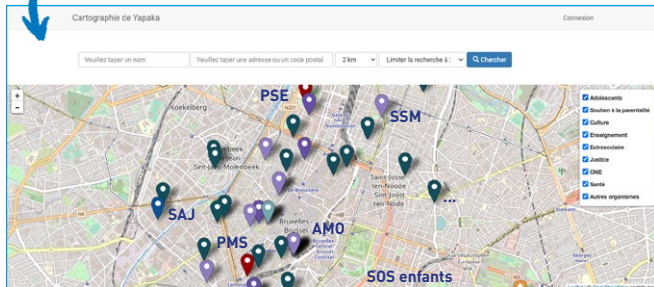
Les équipes SOS Enfants ont pour mission d'accueillir toute personne aux prises avec des questions, suspicions... liées à la maltraitance d'un enfant.

LES SERVICES DE PROXIMITÉ : les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS), les Services de Promotion de la Santé à l'École (PSE), les Services de santé mentale, les Centres de planning familiaux, le médecin de famille, les AMO, ...

Les Conseillers de l'Aide à la Jeunesse du SAJ peuvent intervenir à la demande d'un jeune, d'un parent ou d'un intervenant pour écouter, orienter et soutenir enfants et familles.

Cartographie

Pour travailler en réseau,
retrouvez les coordonnées des
services proches de chez vous
yapaka.be/cartographie



Ressources

Pour en savoir plus sur le
développement de l'enfant,
les signes de maltraitance,
les pistes d'action en cas
d'inquiétude, ... yapaka.be



yapaka.be

Une action de la Fédération Wallonie-Bruxelles
44, boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles
02/413 25 69 - yapaka@yapaka.be

Éditeur responsable : Frédéric Delcor - Fédération Wallonie-Bruxelles - 44, boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles